



Réforme des rythmes scolaires aux Lilas

Le préavis de grève, déposé par la CGT pour le mercredi 1^{er} octobre a été largement suivi par le personnel territorial dont les missions sont impactées par la réforme. L'employeur a reçu une délégation d'agents grévistes. Des engagements ont été présentés. Après consultations auprès des agents, la CGT a décidé d'observer les conditions dans lesquelles se déroule la réforme la semaine prochaine aux Lilas et se réserve la possibilité de donner suite au mouvement revendicatif.

Agents de restauration et d'entretien des écoles, animateurs du centre de loisirs, ATSEM, etc. Nous étions nombreux à faire grève, mercredi 1^{er} octobre, pour exprimer nos revendications par rapport aux conditions dans lesquelles s'appliquent la réforme des rythmes scolaires aux Lilas.

Dès 10 heures, ce mercredi, une trentaine d'agents territoriaux grévistes s'étaient rassemblés sur le parvis de l'hôtel de ville pour affirmer leurs revendications. Ils ont eu l'occasion de dialoguer avec les usagers, dont certains ont l'habitude de les rencontrer à l'école. Ils ont expliqué les raisons pour lesquelles, ce jour-là, la cantine n'étaient pas assurée dans les écoles.

Nous n'avons rencontré aucune réaction hostile du public. Tous comprennent que l'application de la réforme des rythmes scolaires aux Lilas ne permet pas d'assurer correctement les missions de service public, en l'occurrence celles qui ont pour objectif de veiller au bien-être de l'enfant. Ce point de vue, nous l'avons déjà exprimé publiquement auprès des tous : parents, enseignants, collègues, employeur et nous n'avons aucune honte à le réaffirmer :

Nous savons que l'employeur a déjà réaménagé l'organisation des séquences de restauration et du temps péri-éducatif du vendredi. Nous lui demandons de prendre en compte le degré d'urgence à en faire de même pour le mercredi.

Il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux sites de restauration pour éviter que les enfants soient rassemblés en surnombre, notamment sur deux sites : Waldeck Rousseau (pour les primaires) et le centre de loisirs (pour les maternelles).

La délégation d'agents gréviste, dans sa quête de dialogue, s'est ensuite rendue au centre de loisirs à 13 heures pour y rencontrer le public et les collègues animateurs. Là encore, nous n'avons rencontré aucun accueil réprobateurs de la part des parents qui venaient accompagner leurs enfants aux activités périscolaires.

Par contre, nous avons été surpris et peinés de découvrir que certains collègues (fort heureusement pas tous) estimaient - à tort, selon nous - que le mouvement revendicatif sur la réforme des rythmes scolaires dénigrait le professionnalisme et l'investissement des animateurs du centre de loisirs.

Nous apportons le démenti le plus catégorique à cette interprétation.

Ces allégations nous semblent graves car, même si elles ont été exprimées de façon minoritaire, elles reposent pour l'essentiel sur des rumeurs. La CGT, qui a toujours affirmé

que l'action revendicative unitaire était une priorité, ne peut que combattre les divisions artificielles entre les salariés, qu'il s'agisse de divisions catégorielles ou hiérarchiques, d'ailleurs.

Nous réaffirmons que l'appel à la grève du 1^{er} octobre visait à rassembler l'ensemble des agents territoriaux dont les missions sont impactées par l'application des rythmes scolaires et, bien entendu les animateurs sont parmi les mieux placés pour affirmer un point de vue sur la question.

Nous regrettons, d'ailleurs, qu'il n'ait pas été possible d'intégrer les revendications des animateurs du centre de loisirs dans notre plateforme revendicative.

Il n'est pas trop tard pour le faire. Nous proposons dans un souci d'apaisement fraternel de rencontrer les collègues du centre de loisirs, lors d'une prochaine réunion d'information syndicale.

La rencontre avec l'employeur

La délégation des agents grévistes s'est ensuite rendue à 15 heures en mairie, car faisant suite à une demande de la CGT, nous avons reçu une invitation du maire à le rencontrer.

Lors de cette rencontre, les revendications portées par le jour de grève ont été réaffirmées. Les agents ont également posé certaines questions ayant un rapport avec les conditions ordinaires de déroulement des services, en prenant soin de bien les distinguer des revendications liées à l'application des rythmes scolaires, car les unes et les autres n'ont pas le même degré d'urgence, ni les mêmes modalités de résolutions.

Les points de vue ont été formulés et échangés en toute franchise.

En réponse aux revendications, l'employeur, à qui nous avons adressé un préavis de reconduction de grève pour le mercredi 8 octobre, nous a ensuite fait part de certaines informations et exposé ses propositions :

- Des recrutements ont été effectués pour la restauration scolaire ; ce qui permettrait, d'un point de vue réglementaire, de couvrir les besoins de préparation des repas dans les cantines.
- La mairie s'engage à élaborer, d'ici la fin de la semaine, un prévisionnel de fréquentation du service périscolaire du mercredi, notamment en comparant les données disponibles pour cette rentrée avec celles de l'année passée. Si ce prévisionnel de fréquentation présente un effectif supérieur ou identique à celui qui a été identifié les semaines passées, en particulier à Waldeck Rousseau et au centre de loisirs, la mairie s'engage à ouvrir des nouveaux sites de restauration pour le mercredi à Paul Langevin pour les primaires et à Julie Daubié pour les maternelles. Ces informations seront communiquées à la CGT, vendredi 3 octobre.

En fonction de la réponse donnée par l'employeur, nous nous réservons la possibilité de reconduire l'action revendicative lors des semaines suivantes.

Nous appelons tous les agents concernés par l'application de la réforme des rythmes scolaires à nous faire parvenir les informations concernant les conditions dans lesquelles se déroulent leur service, afin d'avoir la vision la plus claire possible de l'évolution globale de la situation.